

Montagnes
du Giffre

Mag'

N°4 - Juin 2024

Mes découvertes

Projet "Grand Site de France" à Sixt-Fer-à-Cheval :
une étape déterminante vient d'être franchie !

Magazine édité par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

Mes actualités

Gendarmerie :
un projet de caserne
regroupée à Taninges
pour offrir un meilleur
service public

6

Dossier

Budget 2024 :
gestion saine,
impôts stables,
accélération des
investissements !

9

Mes services

Urbanisme :
désormais un agent
pour contrôler
la conformité
des travaux

16





Alpages : élus et techniciens en visite à la Tête de Bostan à Samoëns

L'été dernier, la Communauté de Communes, avec l'appui de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie (SEA 74), a organisé une visite sur l'alpage de la Tête de Bostan à Samoëns. **Elus et techniciens sont allés à la rencontre de Fabrice Richard, l'exploitant depuis 2018, sa femme Karine, également exploitante sur les alpages du Frénalay et Trécot à Sixt-Fer-à-Cheval, et leur fils Mathieu, berger durant les estives.** L'occasion d'échanger sur les problématiques du quotidien (contraintes d'accès, ressource en eau, activités de loisirs...) et de découvrir le nouvel abri de berger, équipement financé par la commune de Samoëns (23 000 euros) et via le Plan Pastoral Territorial (PPT) du Haut-Giffre (35 000 euros), dispositif animé par la Communauté de Communes.



Les jeunes sportifs mis à l'honneur !

En octobre dernier à Taninges, **les jeunes sportifs de haut-niveau soutenus par la Communauté de Communes sur la saison 2022/2023 ont été mis à l'honneur à l'occasion d'un moment convivial, en présence des familles, des élus communautaires et de la conseillère départementale, Marie-Antoinette Métral.** « Cette saison, c'est une enveloppe de 42 000 euros que la collectivité consacre un soutien des jeunes champions », a indiqué Sylvie Andrès, vice-présidente de la Communauté de Communes en charge de la vie sociale. « Nous souhaitons remercier les familles, les clubs, les entraîneurs, mais aussi les partenaires publics et privés... qui font des efforts importants pour que ces jeunes puissent s'épanouir dans leur carrière sportive ».



Inauguration de la « base vie » des conducteurs des navettes du Giffre

En décembre dernier à Samoëns, la nouvelle « base vie » destinée aux conducteurs de bus a été officiellement inaugurée, en présence de Paul Vidal, conseiller régional délégué aux transports scolaires et interurbains, Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre délégué à la mobilité et Jean-Charles Mogenet, Maire de Samoëns. Situé à proximité du parking du Grand Massif Express (GME), et financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, **ce nouvel équipement « vise à offrir aux conducteurs de bus un espace de vie confortable et fonctionnel, pour attendre leur prise de fonction, pour l'exploitation et la régulation des lignes ».**

Edito



Un projet de territoire pour continuer à faire vivre un territoire de projets !

En mai dernier à Taninges, j'ai lancé officiellement l'élaboration du « projet de territoire » des Montagnes du Giffre, à l'occasion de la première réunion du groupe local d'orientation, assemblée qui regroupe une trentaine d'élus volontaires, issus de la Communauté de Communes et des huit communes de la vallée. **Ce projet, autant sa construction partagée que sa finalité, vont je l'espère marquer un tournant - ou une transition - dans l'histoire de la vallée.** Je souhaite qu'il puisse dessiner, pour toutes et tous, un avenir prometteur, écologique et solidaire !

Concrètement, et à l'approche de la fin du mandat, **il me semblait essentiel d'engager ce processus, de définir et partager une ligne claire pour agir ensemble.** La coopération constitue la raison d'être et le moteur de notre intercommunalité. C'est par elle, par la recherche du consensus et le respect de l'identité de chacune de nos communes, que nous pourrions porter ensemble les ambitions dont bénéficiera l'ensemble des habitants.

Sans devancer les échanges et les choix collectifs qui seront faits au cours des prochains mois, **je forme le vœu que la transition écologique et énergétique, la transition économique, puissent constituer la colonne vertébrale de notre projet,** qui vise avant tout à poursuivre le développement d'un territoire à taille humaine, à concilier excellence environnementale et économique au bénéfice de notre qualité de vie à tous !

L'actualité de la Communauté de Communes, ce sont aussi des avancées concrètes sur les grands projets du mandat pour valoriser durablement notre cadre de vie et renforcer nos services publics. Je pense notamment à la construction prochaine de la maison funéraire à Verchaix et du bâtiment enfance-jeunesse / aînés à Taninges, à l'aménagement de la voie verte « Au Fil du Giffre », à la préparation de la prise de compétence « Eau et Assainissement » au 1^{er} janvier 2026. A ce propos, **je tiens une nouvelle fois à remercier les élus communautaires pour la qualité de leurs travaux et de leurs propositions.** A l'appui essentiel des services de la collectivité, ils se mobilisent pour mener à bien ces projets - et bien d'autres - qui demain impacteront pleinement notre vie quotidienne.

Stéphane Bouvet
Président
de la Communauté de Communes

Mentions légales

Montagnes du Giffre Mag'
Edité par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
508 avenue des Théznières
74440 Taninges
04 50 47 62 00
accueil@montagnesdugiffre.fr

Directeur de la publication:

Stéphane Bouvet, Président de la Communauté de Communes
Rédacteur en chef : Joël Vaudey, vice-président de la Communauté de Communes
Rédaction : Service communication de la Communauté de Communes
Des questions sur le magazine ? j.crugnola@montagnesdugiffre.fr

Conception graphique, mise en page :

Créations visuelles (74)
Impression : Imprimerie Gutenberg (74)
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement
Tirage : 6 500 exemplaires
Distribution : Médiapost
Crédits-photos : Communauté de Communes, Mathieu Battais, Gilles Piel, Thomas Garcia, Olivier Lestien, Jean-Luc Allamand, Praz de Lys Sommand Tourisme, Mairie de Verchaix, Freepik, AdobeStock
Dépôt légal à parution

Sommaire

2 ■ Instantanés

Rencontre élus/agents, Sportifs de haut-niveau, Une « base vie » pour les conducteurs des Navettes du Giffre

3 ■ Edito/Sommaire

Le mot du Président

4/8 ■ Mes actualités

Projet de territoire, Navettes du Giffre, nouvelle gendarmerie, réseau baby-sitting, projet culturel intercommunal...

9/13 ■ Dossier

Budget 2024 : gestion saine, impôts stables, accélération des investissements !

14-17 ■ Mes services

Infos « déchets », contrôle de conformité des constructions

18/23 ■ Mes découvertes

Projet de « Grand Site » de Sixt-Fer-à-Cheval, chantier au Lac d'Anterne

24 ■ Bonnes pratiques en milieux naturels

Pour découvrir le territoire de manière raisonnée !



Restez en contact !

sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr

sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/





Village de Morillon au premier plan, village de Samoëns et l'aiguille de Criou en arrière plan.

Lancement du projet de territoire ou « comment faire vivre l'esprit communautaire »



En engageant une stratégie politique qui se concrétise par le « projet de territoire », la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre souhaite articuler les aspirations et les besoins du territoire dans une perspective à long terme, afin d'améliorer l'action publique, pour ses habitants d'aujourd'hui et de demain.

La démarche de projet de territoire consiste à produire une vision pour l'avenir du territoire, « une expression collective des orientations pour qu'existe un destin commun réfléchi, qui ne soit pas la simple addition des projets individuels de chaque commune ou groupe d'acteurs », explique Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. Après une phase de maturation d'une dizaine d'années - l'intercommunalité a été créée en 2013, « nous engageons ce processus, avant la fin du mandat en 2026, pour promouvoir un travail coopératif entre les collectivités locales. Par ailleurs, il nous semble indispensable de permettre au territoire d'être maître de son destin en élaborant sa propre vision, évitant ainsi de subir celles des autres ».

Pour cela, une trentaine d'élus volontaires, issus de la Communauté de Communes et des huit communes de la vallée, sont réunis au sein d'une assemblée : le groupe local d'orientation. Le fonctionnement décisionnel ainsi mis en place « permet de renforcer le sentiment d'appartenance de chacune et chacun au territoire », en mettant en lumière sa singularité et en définissant précisément ses valeurs et son identité propre.

D'ici le deuxième trimestre 2025, le groupe local d'orientation se réunira huit fois pour échanger, débattre et élaborer une vision cohérente et partagée du territoire. « Ce travail s'appuiera sur un dialogue essentiel avec les partenaires techniques locaux, mais aussi avec les habitants - ces derniers seront notamment sollicités en fin d'année par le biais d'une enquête publique », précise le président. Au terme de la démarche, un document cadre sera soumis à l'avis des acteurs institutionnels réunis en comité de pilotage, puis fera l'objet d'un débat au sein de chaque assemblée délibérante des communes et de la communauté de communes. Par la suite, le projet de territoire, « autrement dit la vision partagée de l'avenir du territoire », servira de référence pour guider la cohérence des actions de la collectivité à court, moyen et long termes.

Répondre aux enjeux de la transition économique, écologique et sociale

Lancé officiellement en mai dernier, « ce processus implique d'abord les élus locaux, qui sont les représentants légitimes de la population ».

Un plan de paysage pour accompagner la stratégie territoriale.

En identifiant le paysage comme clé de compréhension de la diversité des enjeux du territoire et de ses dynamiques d'évolution, la Communauté de Communes a récemment lancé un plan de paysage. Financé en partie par l'Etat, cet outil de prise en compte du paysage permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversale aux différentes politiques à l'œuvre sur le territoire et de définir le cadre de cette évolution sous l'angle du projet de territoire.

Cette démarche vise 3 objectifs prioritaires :

- Accompagner le projet de territoire par le prisme intégrateur et sensible du paysage,
- Placer la qualité de vie des habitants au cœur de la stratégie territoriale,
- Préfigurer le périmètre élargi du Grand Site.



Navettes du Giffre : le service estival renforcé, un moyen plus écologique et économique pour se déplacer dans la vallée !

Bonne nouvelle, le service estival de transport collectif fonctionnera de nouveau dans les Montagnes du Giffre du samedi 6 juillet au dimanche 1^{er} septembre 2024.

Le dispositif est similaire à celui mis en place l'an dernier : les « Navettes du Giffre » permettent de se déplacer facilement dans la vallée, depuis Châtillon-sur-Cluses ou Mieussy jusqu'à Sixt-Fer-à-Cheval, « pour découvrir les villages, faire les courses, aller travailler ou voir de la famille, rejoindre un départ de randonnée ou les bases de loisirs ».

Le service fonctionne 7 jours sur 7, sans réservation, de 8h à 19h. « De manière à inciter le plus grand nombre à privilégier ce mode de déplacement », les tarifs sont particulièrement attractifs - et restent identiques à l'année dernière : Pass 1 journée à 2 euros, Pass 10 journées à 10 euros, abonnement 2 mois à 20 euros et gratuité pour les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte.

Ouverture de la télécabine Morillon village / Les Esserts

Parmi les nouveautés, « outre des horaires ajustés pour garantir un service plus efficace », deux lignes de transport supplémentaires sont proposées cet été au départ de Morillon et Samoëns :

- La ligne 7 concerne l'ouverture de la télécabine de Morillon permettant de relier le centre-bourg au plateau des Esserts (Morillon 1100),
- La ligne 8 concerne l'accès aux parkings du secteur des Allamands depuis l'Office de Tourisme de Samoëns.

Par ailleurs, « afin d'encourager les déplacements entre les stations de Praz de Lys et Sommand », la liaison entre les deux plateaux est désormais gratuite pour tous les usagers.



Rejoignez facilement les départs de randonnée avec les navettes

A noter que la Communauté de Communes reconduit les « Rando'Bus », dispositif original qui permet d'associer « navette + randonnée - ou inversement - pour réaliser de jolies boucles dans la vallée ». Enfin, pour les adeptes du « deux roues », les navettes sont toujours équipées d'un porte-vélos.

→ Où s'informer :

Dépliant « Navettes estivales » et guide « Rando'Bus » disponibles mi-juin :

En version numérique (pdf) sur www.montagnesdugiffre.fr

En version papier dans les Offices de Tourisme et les mairies du territoire.



Avec Je Covoit', partagez vos trajets et vos frais !

Depuis l'an dernier, le territoire des Montagnes du Giffre a intégré le dispositif d'incitation au covoiturage « Je Covoit' » initié par Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB). Ce service de mobilité du quotidien, particulièrement utile pour les trajets domicile-travail, est basé sur une incitation financière permettant de partager trajets et frais. Le principe est simple, chaque trajet effectué en covoiturage via l'une des applications partenaires (BlaBlaCar Daily, Karos ou Klaxit) permet :

- Au conducteur d'être indemnisé à hauteur de 0,10 euros/km/passager avec un minimum de 2 euros/trajet et un maximum de 4 euros (dans la limite de 50 euros maximum par mois)

- Au passager de bénéficier de la gratuité pour son trajet (dans la limite de 40 km par trajet. Au-delà, le passager règlera directement le conducteur, à raison de 0,10 euros/km supplémentaire).

Les frais dus par le passager sont directement réglés au conducteur dès lors qu'il certifie son covoiturage sur l'une des applications partenaires. Par exemple, pour un parcours entre Mieussy et Sixt-Fer-à-Cheval (23 km), le trajet est gratuit pour le passager ; en revanche, 2,30 euros sont dus au conducteur.



→ Informations

www.atmb.com → rubriques « Tarifs » Les offres télépéage » Je Covoit' »



Deux nouveaux itinéraires créés pour les VTT électriques

En 2021, notamment pour répondre à la forte demande d'itinéraires dédiés à la pratique du VTT électrique, la Communauté de Communes a créé quatre circuits par l'intermédiaire de son service de gestion des sentiers.

Cette année, deux nouveaux itinéraires (niveau facile, balisage « vert ») viennent compléter l'offre existante, l'un au départ de Mieussy et l'autre depuis le Col de Joux Plane à Verchaix. Un dépliant avec la carte des parcours et la liste des loueurs de VTT électrique est disponible auprès des Offices de Tourisme de la vallée. Par ailleurs, le détail des parcours ainsi que les traces GPS des itinéraires (au format GPX) sont disponibles sur

www.destination-montagnesdugiffre.fr

→ rubriques « Découvrir et se divertir » Le vélo »

Gendarmerie

Les élus valident la création d'une caserne regroupée à Taninges.



En mars dernier, les élus de la Communauté de Communes se sont prononcés à l'unanimité sur la délibération portant sur la « construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Taninges », projet destiné à réunir les effectifs des deux casernes situées actuellement à Taninges et Samoëns.

« C'est une étape institutionnelle de plus », s'est réjoui Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. « Rappelons que c'est la Communauté de Communes qui possède la compétence pour construire et entretenir les casernes de gendarmerie. Aussi, une délibération du conseil communautaire est un préalable indispensable, notamment pour solliciter officiellement

le ministère de l'intérieur et la direction générale de la Gendarmerie nationale, puis mettre sur pied le financement de ce futur équipement ».

Offrir un meilleur service public et améliorer les conditions de travail des gendarmes

Les mois précédents, tous les conseils municipaux de la vallée avaient déjà donné

un avis favorable au projet, « avec le souhait évident de la municipalité de Samoëns de conserver un point d'accueil du public en saison touristique ». Une rencontre avait également eu lieu en fin d'année dernière avec Benoit Tonnary, colonel responsable de la gendarmerie de la Haute-Savoie, « qui a permis de bien comprendre les étapes du projet, des études préalables à l'exploitation du bâtiment ».

4 à 5 ans nécessaires entre le « feu vert » de l'Etat et l'ouverture de la caserne

Côté emplacement, c'est sur un terrain communal situé à Taninges, à l'entrée du village, que la future caserne devrait être construite. Gilles Peguet, maire de Taninges, précise : « A Taninges, il y a deux terrains de football le long de l'avenue des Thézières. L'un en gazon synthétique sur lequel se déroulent les entraînements et les rencontres officielles, l'autre en gazon naturel, très peu utilisé et entretenu à minima depuis plusieurs années. Considérant que le club de football n'est pas opposé à la transformation de ce dernier, le conseil municipal réuni le 29 février dernier a donné son accord pour sa mise à disposition dans le cadre du projet de gendarmerie ». A terme, cet équipement qui comprendra au moins 14 logements de fonction, permettra de réunir les effectifs des deux casernes de Taninges et Samoëns, « et ainsi offrir aux gendarmes des locaux neufs, modernes et adaptés, tout en maintenant une activité opérationnelle sur l'ensemble de la vallée ».

Sur le volet financier, « c'est la Communauté de Communes qui prendra à sa charge la majeure partie des coûts de l'opération. Pour assurer la faisabilité du projet, nous solliciterons des aides auprès des services de l'Etat en direct et via la DETR, mais aussi auprès de la Région et du Département », indique Stéphane Bouvet. Par la suite, le ministère de l'intérieur verse chaque mois un loyer à la collectivité propriétaire en contrepartie de la jouissance des locaux, « comme c'est actuellement le cas pour les casernes de Samoëns et Taninges. Ces mensualités doivent notamment permettre d'amortir les coûts de construction et d'entretien de l'équipement ».

Du point de vue du calendrier, « et selon la direction générale de la gendarmerie nationale, entre 4 et 5 ans sont nécessaires entre le feu vert de l'Etat et l'ouverture officielle de la caserne ». Plusieurs étapes importantes restent donc à franchir pour la Communauté de Communes (validation du terrain par une commission spéciale, études préalables, procédure pour les marchés publics, rédaction du projet de bail...), qui espère tout de même « un premier coup de pelle courant 2027 ».



↑ Terrain mis à disposition par la municipalité de Taninges pour l'implantation de la future caserne.

Surveillance au lac Bleu → à Morillon lors de la saison estivale

Travaux de rénovation à venir dans les deux casernes actuelles

Concernant les deux casernes actuelles, dont la Communauté de Communes a la gestion, près de 800 000 euros sont consacrés cette année aux travaux de rénovation thermique du bâtiment à Samoëns, « car si le projet de caserne unique est bien engagé, il ne verra pas le jour avant 4 ou 5 ans ». A Samoëns, la collectivité aménagera aussi un nouveau logement (T5), puis raccordera le bâtiment au futur réseau de chaleur de la commune. A la caserne de Taninges, où des problèmes de confort thermique et de vétusté sont régulièrement signalés par les gendarmes et leurs familles, un audit énergétique a été réalisé en début d'année, « démarche indispensable pour identifier les futurs travaux à effectuer en vue d'améliorer la performance du bâtiment ».

BREVES

🏠 Votre logement vacant a du potentiel, informez-vous !

Dans le cadre d'une mission de service public, l'Etat a confié à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) une mission de mobilisation des logements privés vacants, « avec l'objectif d'accélérer la remise sur le marché immobilier (rénovation, location, vente, restructuration) du plus grand nombre possible de logements inoccupés ».

Cette mission « confiée à une structure qui rend une information gratuite, neutre et indépendante » a pour objectifs d'informer les propriétaires sur les mesures d'aides ou d'intermédiation qui permettront de remettre le/les logements sur le marché locatif, et de les accompagner dans leurs démarches.

Si vous êtes propriétaire d'un logement vacant dans les Montagnes du Giffre (ou en Haute-Savoie), et que vous souhaitez le (re) mettre en location sur le marché, n'hésitez pas à vous renseigner gratuitement auprès de l'ADIL 74, et bénéficier de conseils juridiques (aides financières, avantages fiscaux, intermédiation locative, etc.).

→ Où s'informer ?

✉ contact@pls.adil74.org

www.adil74.org

☎ 04 56 19 19 19

🌲 Un technicien à l'écoute des propriétaires forestiers !

Dans une volonté de développer une gestion durable des forêts et d'améliorer leurs adaptations aux évolutions climatiques, les Communautés de Communes Cluses, Arve et Montagnes (2CCAM) et des Montagnes du Giffre (CCMG) proposent un dispositif de soutien gratuit pour la gestion forestière. Pour cela, un technicien du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) est à la disposition des propriétaires forestiers privés et des collectivités pour le conseil et la mise en place de chantiers. Il réalise des visites de parcelles pour effectuer des diagnostics (coupes, jardinage, reboisements...) et informer les propriétaires de leurs droits et de leurs devoirs.

→ Où s'informer ?

✉ nicolas.anfray@crpf.fr

☎ 04 50 25 73 43 ou 06 16 31 18 23



Les 16 jeunes baby-sitters formés en 2023, en compagnie des partenaires de l'action

👨‍👩‍👧 Confiez la garde de votre enfant à un baby-sitter formé

Vous êtes parents et habitez dans les montagnes du Giffre ? Vous avez un impératif professionnel ou familial, ou simplement envie de partager un restaurant en couple ? Afin de répondre aux besoins de garde ponctuelle des parents, la Communauté de Communes, en partenariat avec les crèches et accueils de loisirs du territoire, a mis en place un « réseau de baby-sitters ». Depuis 2022, près de 30 jeunes de 14 à 16 ans ont été formés dans la vallée « pour leur permettre de s'occuper de jeunes enfants de manière responsable et dans des conditions de sécurité optimales ».

→ La liste avec les coordonnées des baby-sitters est disponible sur demande auprès de la Communauté de Communes par téléphone (04 50 47 62 00) ou par courriel (accueil@montagnesdugiffre.fr) ou auprès des structures partenaires du dispositif. A noter que le tarif de la prestation est fixé d'un commun accord entre les parents et le baby-sitter.

→ Une 3^e formation « baby-sitting » aura lieu à l'automne prochain (5 demi-journées d'apprentissage théorique + 2 journées en immersion). Formation gratuite. Inscription sur dossier à partir du mois de juin.

📈 Accompagner l'entrepreneuriat, la collectivité s'engage !

Depuis l'an dernier, la Communauté de Communes soutient "Initiative Faucigny Mont-Blanc", une association locale qui aide les créateurs et repreneurs d'entreprises dans le montage et le financement de leur projet.

Tout futur créateur ou repreneur d'entreprise situé dans les Montagnes du Giffre (ou dans la vallée de l'Arve) peut ainsi solliciter un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle pouvant aller jusqu'à 23 000 euros. Un accompagnement individuel est aussi proposé par des bénévoles du monde de l'entrepreneuriat.

Par ce soutien financier (à hauteur de 0,20 € par habitant + 250 € par dossier soutenu), la Communauté de Communes confirme ainsi sa volonté de favoriser l'initiative de la création d'entreprises, d'activités et d'emplois sur son territoire !

➤ Informations :

www.initiative-faucigny-montblanc.fr



Projet culturel intercommunal Agir pour le développement de la vie culturelle locale



En 2023, les élus de la Communauté de Communes, conscients des enjeux liés à la culture et au patrimoine en matière de lien social, de qualité de vie ou de vitalité économique locale - d'autant plus à l'heure où l'on cherche à diversifier l'activité touristique - ont souhaité mettre en œuvre une politique culturelle à l'échelle du territoire en concertation avec les acteurs et la population

Pour cela, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration d'un projet culturel intercommunal qui - une fois validé et mis en application - vise à rendre lisible l'offre culturelle proposée sur le territoire, à soutenir les dynamiques impulsées par les acteurs culturels locaux,

La culture, un vecteur de cohésion sociale et d'attractivité

à renforcer l'identité culturelle locale et à affirmer son positionnement à une échelle plus large, départementale voire régionale. « Plus concrètement,



↑ De gauche à droite, Simon Beerens-Bettex, conseiller communautaire en charge de la culture, Lise Lopes, responsable de la promotion du tourisme, et Lilian Ménard, nouveau chargé de mission "culture" à la Communauté de Communes.

il s'agit de passer d'une logique d'offre culturelle conçue individuellement à une offre appréhendée collectivement et globalement », explique Simon Beerens-Bettex, conseiller communautaire délégué à la culture.

Si le territoire des Montagnes du Giffre se caractérise par une remarquable dynamique culturelle, « fruit d'un solide héritage et d'un travail important des acteurs locaux, il apparaît désormais indispensable d'élaborer collectivement notre politique culturelle, de tracer une trajectoire à long terme, en fixant un cap et une stratégie, en impulsant une dynamique adaptée à notre territoire et à la population », souligne l' élu. « La collectivité ne cherche pas à devenir un acteur culturel parmi d'autres, mais elle a la volonté de coordonner et mettre en cohérence l'offre culturelle locale, sans pour autant se substituer ni aux autres collectivités, ni aux acteurs associatifs et privés ».

Pour mener à bien ce travail de réflexion, la Communauté de Communes a fait le choix d'une démarche collective, en associant largement « ceux qui font le dynamisme culturel du territoire : partenaires techniques, institutionnels et financiers, élus et techniciens des collectivités, acteurs privés... Car l'intérêt de notre démarche est tout autant dans le résultat que dans la dynamique collaborative mise en place », précise Simon Beerens-Bettex.

Un chargé de mission « culture » embauché en début d'année

Dans un premier temps, la Communauté de Communes a fait appel aux services de l'Agence alpine des territoires (AGATE) « pour nous accompagner techniquement, apporter des préconisations, recueillir les avis, les données ou encore animer les débats lors des réunions et ateliers de travail collectif ». Cette mission a été cofinancée par l'Etat via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) dans le cadre du programme Espace Valléen, que pilote localement la Communauté de Communes.

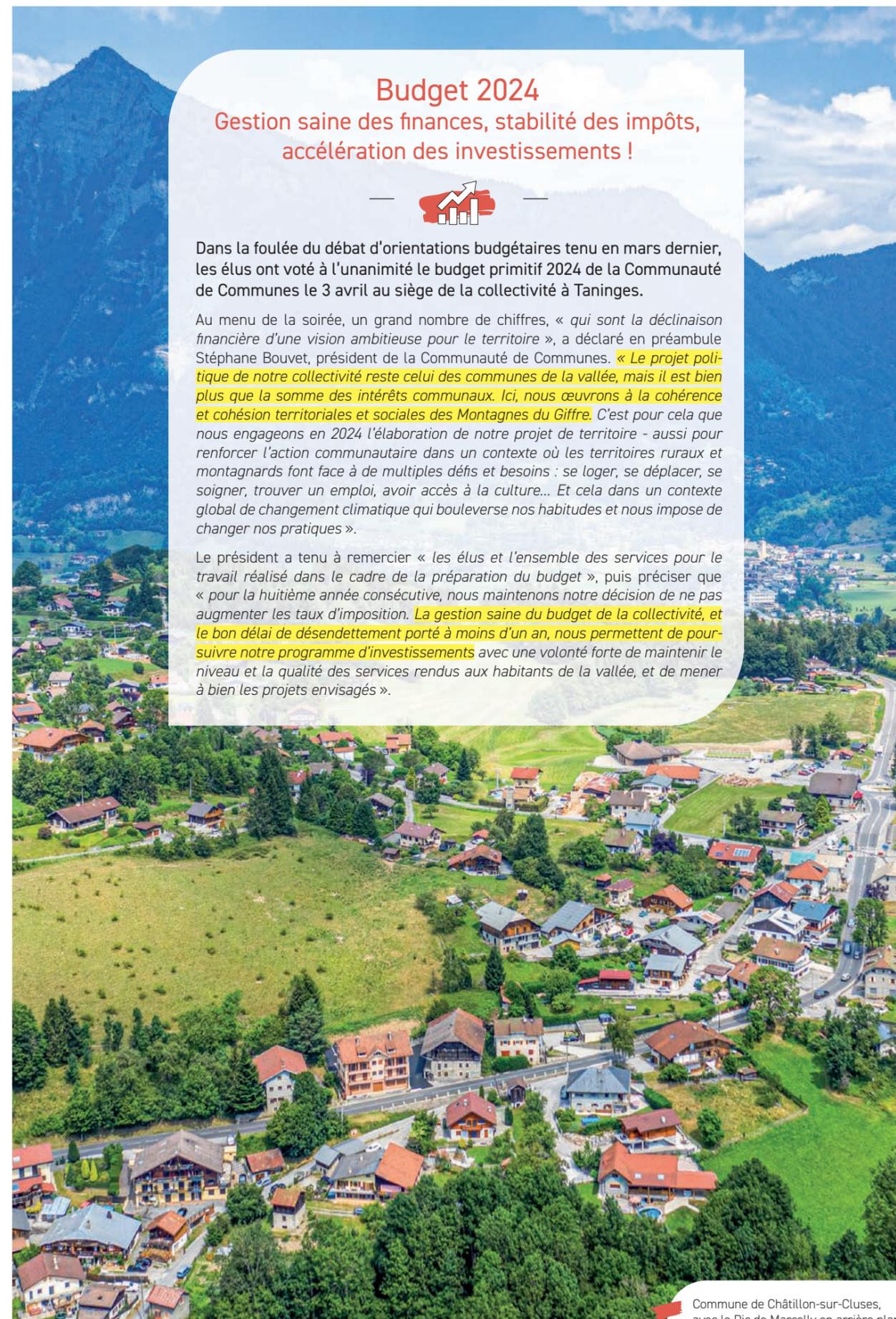
Fin 2023, à la suite de la restitution des travaux menés par AGATE, les élus communautaires ont validé les quatre axes prioritaires de la stratégie locale : développer l'offre culturelle, favoriser le travail collectif, toucher un public plus large et soutenir les structures et les acteurs culturels de la vallée. Dans le même temps, la collectivité s'est engagée à mettre en œuvre les moyens humains et financiers pour élaborer le projet culturel intercommunal. « Nous avons fait un choix fort et cohérent, celui de poursuivre en interne la démarche, notamment la construction du programme d'actions. Un nouvel agent, Lilian Ménard, a donc été recruté début 2024, dans le cadre d'un Volontariat Territorial Administratif, dispositif qui nous permet de bénéficier d'un appui financier de l'Etat. Il est désormais notre interlocuteur privilégié, pour nous guider et poser les bases de la future stratégie culturelle ».

← Festival des arts de la rue à Taninges

Diversité des pratiques culturelles locales

De nombreuses disciplines artistiques sont pratiquées dans les Montagnes du Giffre. « En tant que collectivité, nous nous devons de garantir les conditions d'exercice et un équilibre entre l'ensemble des acteurs culturels du territoire. Faire découvrir la diversité des pratiques culturelles locales constitue l'une des valeurs de notre démarche », précise Simon Beerens-Bettex. C'est pourquoi, les ateliers de travail organisés en 2023 étaient structurés autour de 5 thématiques :

- Enseignement artistique : musique, théâtre, danse, arts visuels...
- Lecture : bibliothèques, médiathèques...
- Programmation culturelle : spectacles, festivals, cinéma...
- Patrimoine : musées, expositions, visites guidées...
- Création et pratiques artistiques : harmonies, groupes de musique, compagnies de théâtres, de danse...



Budget 2024 Gestion saine des finances, stabilité des impôts, accélération des investissements !



Dans la foulée du débat d'orientations budgétaires tenu en mars dernier, les élus ont voté à l'unanimité le budget primitif 2024 de la Communauté de Communes le 3 avril au siège de la collectivité à Taninges.

Au menu de la soirée, un grand nombre de chiffres, « qui sont la déclinaison financière d'une vision ambitieuse pour le territoire », a déclaré en préambule Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. « Le projet politique de notre collectivité reste celui des communes de la vallée, mais il est bien plus que la somme des intérêts communaux. Ici, nous œuvrons à la cohérence et cohésion territoriales et sociales des Montagnes du Giffre. C'est pour cela que nous engageons en 2024 l'élaboration de notre projet de territoire - aussi pour renforcer l'action communautaire dans un contexte où les territoires ruraux et montagnards font face à de multiples défis et besoins : se loger, se déplacer, se soigner, trouver un emploi, avoir accès à la culture... Et cela dans un contexte global de changement climatique qui bouleverse nos habitudes et nous impose de changer nos pratiques ».

Le président a tenu à remercier « les élus et l'ensemble des services pour le travail réalisé dans le cadre de la préparation du budget », puis préciser que « pour la huitième année consécutive, nous maintenons notre décision de ne pas augmenter les taux d'imposition. La gestion saine du budget de la collectivité, et le bon délai de désendettement porté à moins d'un an, nous permettent de poursuivre notre programme d'investissements avec une volonté forte de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants de la vallée, et de mener à bien les projets envisagés ».

Commune de Châtillon-sur-Cluses, avec le Pic de Marcelly en arrière plan



Une situation financière saine, des taux d'imposition stables

Avant de parler de l'usage des deniers publics, Gilles Peguet, vice-président en charge des finances, a posé le cadre dans lequel le budget 2024 a été construit. « Financièrement, la Communauté de Communes se porte bien. En 2023, malgré la baisse des dotations de l'Etat et les réformes fiscales, on note une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 5%, alors que nos dépenses réelles augmentent seulement de 1,4%. Cela nous permet d'avoir une épargne nette d'1,2 million d'euros, témoignant de la capacité de la collectivité à assumer son équilibre naturel, emprunts déduits ». Le vice-président a également évoqué « l'encours de la dette très bas de la collectivité. Avec une capacité de désendettement de moins d'un an (0,5), la situation est favorable pour accélérer nos investissements ».

D'autant que la situation ne devrait pas sensiblement changer dans les années à venir, même si la Communauté de Communes prévoit une légère hausse des charges de personnel, car des recrutements sont en cours, et une augmentation des charges à caractère général, dans le sillage de la hausse du coût des matières premières et de l'électricité. Par ailleurs, « le manque de lisibilité sur les décisions de l'Etat en matière de contributions financières nous impose d'être prudent, avec des marges de manœuvres qui se réduisent d'année en année ». En effet, la dépendance du territoire vis-à-vis des contributions de l'Etat s'est lentement accrue à la suite des réformes fiscales, « cela au détriment des recettes qui dépendent du territoire et des décisions fiscales de la collectivité. Cela reste malgré tout modéré en raison du nombre important de résidences secondaires encore soumises à la taxe d'habitation et au faible nombre d'établissements industriels ».

Pour autant, « depuis 2017, les taux d'imposition restent stables et nous pouvons nous en réjouir ». Avec un total de 6 millions d'euros, le produit des impôts et taxes reste la première ressource de la Communauté de Communes pour financer son budget principal (63%).



Un budget principal et 6 budgets annexes

Le budget de la Communauté de Communes est composé d'un budget principal et de 6 budgets annexes, dont ceux de la gestion des déchets ménagers, de l'assainissement non collectif, de la GEMAPI ou encore des navettes saisonnières. Derrière chacun des budgets annexes, se trouve un service public, assuré par la collectivité ou délégué à un tiers, qui génère ses recettes propres.

Au total - tous budgets confondus - le budget de la Communauté de Communes s'élève à 25.5 millions d'euros : 16.6 millions pour le fonctionnement (opérations nécessaires au fonctionnement des services publics de la collectivité) et 8.9 millions pour l'investissement.



Coup d'accélérateur pour les investissements !

Après trois années de mandature, la Communauté de Communes a mené les débats et diagnostics nécessaires pour ajuster son plan pluriannuel d'investissement, « une feuille de route dynamique, solide et équilibrée - élaborée par les élus pour les années à venir »,

indique le président de la Communauté de Communes. « Sous l'impulsion de notre directrice générale des services et du vice-président en charge des ressources humaines, nous avons également réorganisé l'ensemble de nos services pour donner de la cohérence à l'action de la collectivité ». Désormais, la Communauté de Communes entre dans une phase de montée en puissance opérationnelle, qui se traduit en 2024 par une hausse des dépenses d'investissement, « un vrai coup d'accélérateur qui intègre les projets majeurs du mandat pour valoriser durablement notre cadre de vie et renforcer les ser-

vices à la population : construction d'une maison funéraire à Verchaix, d'un bâtiment enfance-jeunesse et d'une nouvelle gendarmerie à Taninges, aménagement de la voie "Au fil du Giffre" avec la liaison Mieussy-Taninges, rapprochement des offices de tourisme intercommunaux, projet de Grand Site à Sixt-Fer-à-Cheval, ou encore prise de compétence Eau / Assainissement au 1^{er} janvier 2026 ».

Faire aboutir les projets majeurs du mandat

Sur le budget principal, au volet des principales dépenses de fonctionnement, la collectivité consacrera cette année encore plus de 2,3 millions d'euros de subventions aux associations et structures locales, dont 1,5 million d'euros pour les

Offices de Tourisme intercommunaux, 542 000 euros pour les crèches et accueils de loisirs de la vallée, 86 000 euros pour les écoles de musique, 51 000 euros pour les organisateurs d'événements sportifs et culturels, 46 000 euros pour le soutien aux jeunes sportifs de haut niveau, 35 000 euros pour France Services à Verchaix, 15 000 euros pour Radio Giffre ou encore 14 000 euros pour la section ski du collège Jacques Brel à Taninges. Au chapitre des frais de personnel, ils représentent près d'1,9 million d'euros en 2024, soit 20% des dépenses de fonctionnement (sur le budget principal) de la collectivité. Par ailleurs, avec 2,3 millions d'euros, les attributions de compensation et le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) représentent une part importante (24%) des dépenses de fonctionnement de la collectivité.



Bon à savoir !

A titre de comparaison pour une collectivité équivalente - c'est-à-dire une Communauté de Communes de moins de 15 000 habitants - les frais de personnel représente en moyenne 40% des dépenses de fonctionnement (contre 20% pour la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre).



Préparer le renouvellement de la convention avec la CAF

Sur le volet "social", la collectivité engage une réflexion sur le regroupement de ses accueils de loisirs (3-5 ans et 6-10 ans) sur un site unique à Samoëns. « C'est une nécessité pour répondre aux besoins des familles du haut de la vallée, faciliter l'accueil des enfants et le travail de nos agents ». Par ailleurs, en 2024, la Communauté de Communes prépare le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance (RPE), « avec l'objectif de renforcer son rôle auprès des professionnelles de la petite enfance et des familles », ainsi que celui de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui sera signée en 2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie, les communes de la vallée et les structures d'accueil associatives.



Atelier "dégustation" au Relais Petite Enfance



Des avancées concrètes pour les projets de bâtiment enfance-jeunesse / aînés à Taninges et de maison funéraire à Verchaix

Du côté des "grands projets", l'architecte qui sera chargé de suivre la réalisation du futur bâtiment enfance-jeunesse / aînés à Taninges sera connu au cours de l'été. « C'est un projet mutualisé avec la commune jacquemarde en raison des compétences partagées, qui regroupera notamment la crèche des P'tits Bouts, le Relais Petite Enfance, la cantine scolaire et le CLAP jacquemard ». Le nouvel équipement - construit par la Communauté de Communes, la municipalité ayant délégué sa maîtrise d'ouvrage - sera situé derrière l'école élémentaire sur un terrain appartenant à la commune. Pour définir les besoins et les surfaces nécessaires à chacun, un long travail de concertation a été réalisé au préalable avec les élus des deux collectivités, les futurs occupants du bâtiment (personnel des structures, Atsem, direction de l'école, association des parents d'élèves...) et les partenaires institutionnels, CAF et PMI en tête. Sur le volet financier, le coût global du projet est estimé à 6 millions d'euros, « avec une prise en charge partagée entre la commune de Taninges et la Communauté de Communes, selon les surfaces utilisées par compétence ». Des aides financières seront prochainement sollicitées auprès des services de l'Etat via la DETR, du Département, de la Région et la CAF, « quant aux travaux, ils devraient débiter au second semestre 2025, pour une ouverture prévue lors de la rentrée scolaire 2027-2028 ».

Autre projet majeur « qui va avancer significativement cette année », la construction de la maison funéraire intercommunale à Verchaix, projet coordonné avec la commune qui construit dans le même temps un nouveau cimetière. Ces deux équipements, placés côte à côte le long de la D154 dans le Bois de Charrière, bénéficieront ainsi d'aménagements communs : parkings, voiries, réseaux et espaces verts. Si les travaux de construction de la maison funéraire ne débiteront qu'au printemps 2025, plusieurs étapes vont avoir lieu en 2024, notamment le choix de l'architecte cet été, puis le dépôt du permis de construire en fin d'année après la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Verchaix.



- 1 Centre bourg
- 2 Ecole élémentaire
- 3 Emplacement du futur bâtiment enfance-jeunesse (derrière l'école)
- 4 Chartreuse de Mélan



Élus, techniciens et architectes sur le terrain de la future maison funéraire à Verchaix



Lancement d'un Plan Local de l'Habitat

Sur le volet "aménagement", en parallèle de l'élaboration du projet de territoire, la collectivité lancera cette année deux autres démarches volontaires et prospectives : un plan de paysage et un programme local de l'habitat. « Les débats et réflexions qui émergeront de ces travaux viendront sans aucun doute nourrir notre projet de territoire », précise le président de la collectivité. Concernant le programme local de l'habitat (PLH), il s'agit d'un document stratégique qui va aider la collectivité « à définir l'intérêt communautaire à agir en matière de logement, notamment sur l'habitat permanent dans la vallée - pour accueillir de nouvelles familles, faire en sorte que les jeunes de la vallée puissent se loger ici - et sur la situation du logement saisonnier et touristique ».

Sur les questions "climat, air et énergie", faisant suite au diagnostic réalisé l'an dernier, « nous souhaitons engager la collectivité dans une démarche d'amélioration continue en matière de transition écologique et d'économie circulaire ». Afin de décliner ce projet en actes, en lien avec les politiques et stratégies déjà mises en place - ou à venir (projet de territoire, Grand Site, PLH...), et avec l'appui financier de l'ADEME dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Territorial, la Communauté de Communes recrutera prochainement actuellement un ingénieur "Climat-Air-Energie et Economie Circulaire".



Poursuivre l'amélioration des infrastructures de mobilité

Sur le volet "mobilité", la collectivité lancera cette année, en lien avec les services de la Région, une étude d'opportunité pour le développement d'un service de transport à la demande sur le territoire. Concernant le covoiturage, la Communauté de Communes poursuivra le déploiement du réseau "Je Covoit", en lien avec ATMB et les collectivités voisines, et qui remplacera à terme le dispositif "Rezo Mobicoop" dans la vallée. Sur le service saisonnier de transport collectif, les navettes du Giffre fonctionneront dans la vallée du 6 juillet au 1^{er} septembre 2024, toujours avec des tarifs attractifs, un service adapté aux besoins des usagers, et aussi quelques nouveautés (détails en page 5 du magazine). Par ailleurs, consciente que la sécurité et l'aspect esthétique des points d'arrêt de transport de la vallée doivent être améliorés, la collectivité travaillera aussi à la réfection des équipements (totems d'arrêt, abribus...).

Autre projet majeur du mandat, au carrefour de plusieurs thématiques - mobilité, environnement et tourisme, la poursuite de l'aménagement de la voie verte "Au Fil du Giffre". En 2024, la Communauté de Communes a inscrit 285 000 euros au budget, notamment pour finaliser les études techniques et environnementales sur les deux tronçons à aménager prioritairement : l'itinéraire entre le pont du Perret et le centre-bourg de Sixt-Fer-à-Cheval. « Une fois les autorisations environnementales et d'urbanisme obtenues, nous débuterons cette année la maîtrise foncière, notamment avec le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) ».



Voie-verte "Au Fil du Giffre" : visite de terrain à Sixt-Fer-à-Cheval pour repérer les futurs aménagements à réaliser



Préparer la prise de compétence Eau / Assainissement

La Communauté de Communes prend de plus en plus d'ampleur dans la vie des habitants. Le budget intègre donc la préparation de la prise de compétence Eau / Assainissement qui sera effective au 1^{er} janvier 2026. En complément du diagnostic réalisé entre 2018 et 2022, la collectivité lance une étude, financée pour moitié par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, « afin d'anticiper les conséquences financières et juridiques et les futurs modes de gestion liés au transfert de compétence. Cette étude doit aussi nous permettre d'organiser sereinement en 2025 le débat sur la future tarification des services d'eau et d'assainissement pour les usagers ».

Concernant la GEMAPI, compétence déléguée au SM3A qui vise à restaurer les cours d'eau et à lutter contre le risque d'inondation, les dépenses comprennent le lancement d'études techniques pour la réfection des digues du centre-bourg de Sixt-Fer-à-Cheval, projet coordonné avec la requalification du village porté par la commune, et celles de la zone de Chessin à Taninges, en lien avec la voie verte "Au Fil du Giffre". Du côté des recettes, un complément de 190 000 euros a été perçu en 2023, « qui correspond au montant versé par l'Etat en compensation de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cet excédent va nous permettre de porter des actions hors champs d'intervention du SM3A ».



Continuer l'animation du projet de rapprochement des Offices de Tourisme intercommunaux



Service de "Navettes du Giffre" en saison hivernale

En matière de promotion du tourisme, en adéquation avec la stratégie globale d'attractivité du territoire, 35 000 euros sont consacrés cette année à la réédition des supports de promotion (cartes touristiques, agenda des manifestations...), 14 000 euros pour la participation aux salons touristiques ou encore 38 000 euros pour l'observatoire de la fréquentation touristique, « un outil de mesure en prévisionnel et en bilan, particulièrement utile dans le cadre des politiques commerciales de nos offices de tourisme ». Par ailleurs, la Communauté de Communes poursuivra en 2024 l'animation du travail autour du rapprochement des deux offices de tourisme intercommunaux, Praz de Lys Sommand Tourisme et Haut-Giffre Tourisme.

Sur les questions environnementales, et plus particulièrement sur le volet "agricole", 24 000 euros sont fléchés pour le renouvellement du plan pastoral territorial (PPT) sur la période 2025-2030. Dans ce processus, « qui vise à identifier les priorités et besoins pastoraux du territoire pour les cinq prochaines années », la collectivité est accompagnée par la Société d'Economie Alpestre (SEA). Une fois validé, le PPT en cours permet aux agriculteurs, avec l'appui technique de la Communauté de Communes, de bénéficier d'aides régionales en faveur des milieux pastoraux. Concernant la gestion des 650 km de sentiers de randonnées, mission réalisée par une douzaine d'agents de mai à septembre, une enveloppe de 153 000 euros est destinée aux travaux d'entretien, de balisage et de réfection de certains équipements. Par ailleurs, la collectivité poursuivra en 2024 le travail de mise à jour de son schéma directeur de la randonnée pédestre, en lien avec le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Les travaux réalisés sur les itinéraires inscrits au PDIPR pourront ensuite bénéficier d'un appui financier du département.



Collecter en régie 100% du tri sélectif !



Sur la question de la gestion des déchets, 450 000 euros sont consacrés en 2024 à l'achat d'un second camion grue, « avec la perspective de collecter en régie l'intégralité du tri sélectif (hors verre). L'achat du premier camion grue en 2022, et la collecte par nos services de l'intégralité des ordures ménagères en point d'apport volontaire, a déjà fait économiser à la collectivité près de 160 000 euros en frais de sous-traitance sur l'année 2023 ». Sur le déploiement de nouveaux points d'apport volontaire (PAV) ou l'aménagement de PAV existants - colonnes aériennes et conteneurs semi enterrés - 580 000 euros sont fléchés en 2024, avec comme principaux chantiers les secteurs des Chênets et de Vercland à Samoëns, ainsi que ceux de Croix de Chalon et Le Crêt/Chez Besson (montée vers Sommand) à Mieussy. Par ailleurs, 245 000 euros sont fléchés pour des travaux de voirie à la déchèterie : l'aménagement d'un rond-point à l'entrée du site pour permettre la double pesée des professionnels, et la rénovation de l'aire de lavage pour les véhicules de collecte.

Enfin, sur la question du tri à la source des biodéchets pour les particuliers - rendu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024, s'il a été reconnu « un manque d'anticipation à l'échelle des quatre intercommunalités qui adhèrent au SYDEVAL », et que ce dossier est « d'autant plus complexe à traiter sur un territoire touristique comme le nôtre », il a été rappelé que la Communauté de Communes travaille actuellement sur différentes pistes, qui permettront de proposer aux usagers « des solutions réalistes et pérennes dans les meilleurs délais, notamment pour l'habitat collectif et les résidences touristiques ». Le recrutement d'un agent pour accompagner cette démarche au sein de la collectivité est d'ailleurs en cours.



Véhicules de collecte utilisés par le service de "gestion des déchets"

Le service de gestion des déchets vous informe...



1 + 15 % de déchets recyclables collectés en 2023

Début 2023, les habitants des Montagnes du Giffre se sont mis à trier davantage, dans le cadre de l'extension des consignes de tri. Tous les papiers et les emballages en plastique et métal finissent désormais dans les bacs jaunes. « La simplification du tri vise à augmenter le recyclage de tous les emballages », précise Régis Forestier, vice-président en charge de la gestion des déchets. « Elle aide à lever les doutes exprimés par 4 français sur 5 au moment de trier leurs emballages. En simplifiant les consignes sur les emballages, on permet aux habitants de ne plus se poser de question. Et on peut attendre un geste de tri plus systématique car plus assuré ».

Sur l'année 2023, la Communauté de Communes a collecté 579 tonnes d'emballages, soit une augmentation de 74 tonnes (+15%) par rapport à 2022. Cela représente environ 6 kg par habitant. « C'est très bien compte tenu du faible poids des emballages ».

Dans le même temps, la collectivité a collecté 4 400 tonnes d'ordures ménagères en 2023, soit une baisse de 9% par rapport à l'année précédente. « S'il est possible de parler de transfert de l'un à l'autre - ce qui est positif - on note aussi une baisse globale de la quantité de déchets ménagers produits sur le territoire de l'ordre de 7% ».



Succès pour la première collecte de sapins de Noël !

Pour la première fois dans les Montagnes du Giffre, la Communauté de Communes a mis en place une opération de collecte de sapins de Noël, « car les conifères n'ont pas leur place dans une poubelle classique. Ils sont très volumineux et une fois broyés, ils permettent de fabriquer un compost de qualité qui pourra être réutilisé dans les jardins ». Ainsi, les habitants étaient invités à déposer leur(s) sapin(s) dans l'un des points de collecte mis en place dans chaque commune du territoire. Grâce à l'effort de chacun, plus de 350 sapins ont été collectés du 25 décembre au 14 janvier (en plus de ceux collectés en déchèterie toute l'année). La collectivité vous donne rendez-vous à Noël 2024... pour atteindre ensemble les 1 000 sapins collectés ?



3 La Communauté de Communes s'invite à la fête !

Désormais, il est possible pour les organisateurs d'événements locaux (communes, associations, établissements scolaires et entreprises locales) d'emprunter gratuitement du matériel de collecte des déchets auprès de la Communauté de Communes.

Ce nouveau service vise notamment à améliorer le geste de tri lors des manifestations organisées sur le territoire, de la fête du village au tournoi sportif en passant par le vide-greniers, « car le secteur de l'événementiel est souvent pointé du doigt pour les impacts environnementaux qu'il génère. Or, nous considérons que le geste de tri doit pouvoir être réalisé partout et tout le temps », explique Régis Forestier, vice-président en charge de la gestion des déchets. « Le matériel proposé se compose notamment de bacs à ordures ménagères, de colonnes aériennes pour le tri sélectif, de supports de sacs... Il peut être livré sur site par nos agents ou récupéré à la déchèterie ».

> Informations et formulaire de demande auprès du service de gestion des déchets :

dechets@montagnesdugiffre.fr

ou sur 04 50 47 62 00

ou sur www.montagnesdugiffre.fr



4

Carton plein dans la vallée...



Avec le développement de la vente en ligne, la quantité de cartons jetés ne cesse d'augmenter et leur consigne de tri peut paraître contraignante, voire compliquée pour certains usagers... Ainsi, les cartons « ondulés », appelés aussi cartons « bruns », ne sont pas systématiquement déposés en déchèterie et se retrouvent régulièrement dans les conteneurs jaunes, ceux destinés aux emballages ménagers, dans les ordures ménagères ou encore sous forme de dépôt interdit au pied des points d'apport volontaire. Par leur composition, leur épaisseur ou leur taille, les cartons « bruns » gênent la collecte des conteneurs et peuvent bloquer les machines des chaînes de tri. Ils peuvent donc occasionner des réparations coûteuses et être aussi source de pollution dans le procédé de recyclage des papiers.

Dans la famille des cartons, seules les « cartonnettes » (emballages des produits alimentaires, cosmétiques de faible épaisseur ...) sont à jeter dans le conteneur jaune. La Communauté de Communes rappelle que le tri des cartons « bruns » (emballages de meuble, électroménager ou emballages issus des livraisons à domicile...) se réalise uniquement en déchèterie ou dans les conteneurs de collecte dédiés :

- Samoëns, services techniques (toute l'année)
- Sixt-Fer-à-Cheval, derrière le Sherpa (toute l'année)
- Samoëns, Les Saix (saison hiver)
- Morillon, Les Esserts (saison hiver)
- Praz de Lys, compacteur, route de la Ramaz (D308) • parking de la passerelle (toute l'année)
- Sommand (saison hiver)



Avant de les déposer, les cartons doivent être vidés de leur contenu et aplatis. Il est important de les jeter vidés de tous plastiques ou polystyrène pouvant se trouver à l'intérieur. Tout autre déchet qui y serait inséré empêcherait le bon déroulement du processus de recyclage !



5

Des petites mains pour la collecte des déchets !



Un grand « BRAVO » aux participants de la première « journée citoyenne de ramassage des déchets sauvages », organisée par l'Accueil Jeunes de la Communauté de Communes en mai dernier à Taninges. A cette occasion, plusieurs familles de la vallée, ainsi que les enfants

de la crèche de Taninges, de la Marmotte, du CLAP Jacquemard et de l'Accueil Jeunes se sont mobilisés « avec sérieux et enthousiasme » pour ramasser une grande quantité de déchets le long des berges du Foron.

Au retour de la collecte, les déchets - essentiellement du plastique et du métal - ont été triés, puis apportés en déchèterie par le service de « gestion des déchets » de la Communauté de Communes. Pour l'Accueil Jeunes, « l'action avait pour but de sensibiliser les plus jeunes aux conséquences des déchets sauvages dans notre environnement. Nous avons échangé avec eux durant le ramassage sur l'impact de ces déchets et leurs impacts directs sur nous : circuit de l'eau, alimentation... ».





Projets de travaux, pensez à l'autorisation d'urbanisme !

Après avoir hiberné tout l'hiver, la belle saison insuffle en général l'énergie nécessaire pour entreprendre des travaux chez soi. Toutefois, ayez à l'esprit que les constructions ou travaux sont soumis, selon l'importance ou la nature, à une autorisation d'urbanisme, qu'il s'agisse d'une construction nouvelle, de travaux sur un bâtiment existant ou de modification (aspect extérieur, clôture...).

- Les constructions ou travaux non soumis à autorisation au titre du code de l'urbanisme ne signifient pas que vous ne devez pas respecter les règles d'urbanisme en vigueur, notamment les règles du plan local d'urbanisme.
- Une autorisation d'urbanisme est toujours délivrée sous réserve et respect du droit des tiers. Si les règles de droit privé ne sont pas vérifiées (article A 421-8 du code de l'urbanisme), il vous appartient tout de même de les respecter.
- Les réalisations sans autorisation d'urbanisme préalable ou les travaux réalisés non conformes à l'autorisation d'urbanisme délivrée sont des infractions aux règles d'urbanisme, donc considérés comme des délits qui engagent la responsabilité pénale, voire la responsabilité civile.
- Depuis 2022, l'intégralité des demandes d'autorisation d'urbanisme est accessible par voie électronique sur

<https://sve.sirap.fr>

(lors de la première connexion, vous devez créer un compte).

► Pour vous guider dans vos démarches, la Communauté de Communes a mis en ligne différents liens utiles sur son site internet :

www.montagnesdugiffre.fr

► Chaque mairie du territoire peut également vous apporter des précisions.



Hameau de Verdevant à Taninges, avec le centre-bourg en arrière-plan

Certains propriétaires ont parfois tendance à prendre quelques libertés avec les règles d'urbanisme



Contrôle de conformité sur un chantier de construction à Taninges

Urbanisme



Un agent contrôle désormais la conformité des constructions et des travaux en cours

Si l'instruction des actes d'urbanisme, ainsi que le contrôle des actes d'urbanisme obligatoire, sont assurés localement par les services de la Communauté de Communes, c'est aux maires, qu'il appartient d'effectuer les autres contrôles de conformité des demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir, mais aussi de vérifier leur conformité au moment des travaux. Une compétence qu'ils ne maîtrisent pas toujours, faute de moyens.

C'est pourquoi, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de renforcer le service « urbanisme » de la collectivité, l'an dernier « pour accompagner davantage les municipalités qui souhaitent vérifier la légalité de ce qui est réalisé lors de travaux par rapport à l'autorisation d'urbanisme obtenue », explique Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. « Notre territoire a globalement été préservé d'une urbanisation touristique anarchique, qui défigure ailleurs les paysages de montagne. Pour autant, tout ce qui a été construit n'est pas exempt de reproches, car la pression immobilière reste forte dans une vallée où le moindre terrain vaut de l'or. Certains propriétaires ont parfois tendance à prendre quelques libertés avec les règles d'urbanisme. **Ce sont ici et là des clôtures trop hautes, quelques mètres gagnés l'air de rien en largeur ou en hauteur, une implantation ou une adaptation au terrain non respectée, la construction d'un abri de jardin ou la création d'une ouverture en façade non déclarées...** »

Ainsi, les maires de la vallée ont décidé de se montrer plus stricts avec ceux qui ne respectent pas les règles d'urbanisme - « une situation qui entraîne beaucoup trop de conflits de voisinage » - d'où le recrutement d'un nouvel agent, Eric Zadjan, arrivé en septembre dernier au sein de la Communauté de Communes. **Assermenté et commissionné, donc compétent pour constater les éventuelles infractions au code de l'urbanisme, « il est à nos côtés pour effectuer des contrôles et des procédures toute l'année, que ce soit pour les travaux achevés ou les constructions en cours ».**

À quoi s'attendre pendant une visite ?

Si les modalités des visites de conformité diffèrent légèrement « selon que ce soit pour des travaux achevés ou des constructions en cours », le code de l'urbanisme impose que les visites s'effectuent en présence des occupants ou avec leur accord. « Lors d'un contrôle, on commence par examiner les plans et le dossier d'autorisation d'urbanisme pour avoir connaissance de tous les éléments », détaille

Evelyne Pignal, responsable du service « urbanisme » à la Communauté de Communes. Ensuite, la visite se poursuit sur le terrain, parfois avec l'aide d'un drone (sous autorisation préfectorale), « pour vérifier que la construction corresponde aux plans approuvés. On vérifie les règles d'implantation, les dimensions, l'aspect extérieur, l'aménagement des abords... ».

Dans le cas où aucune anomalie n'est constatée pendant la visite, « le propriétaire reçoit une attestation de non-contestation de conformité délivrée par la mairie ». **Dans le cas contraire, il est demandé au propriétaire de mettre en conformité les travaux avec l'autorisation administrative accordée.** « Cela peut impliquer de changer des matériaux, de revoir les teintes et dans les cas plus complexes, de démolir la construction ». Dans certains cas, il est possible que les travaux non conformes au permis de construire soient régularisables : le propriétaire doit alors déposer en mairie un permis de construire modificatif, voire une déclaration préalable de travaux.

Le Président de la Communauté de Communes conclut : « Le nombre croissant des infractions recensées (constructions illicites, non-dépôts de permis ou de déclarations préalables de travaux...) incite à plus de vigilance et de rigueur. Avec les services de l'Etat, nous engageons là une ferme politique de répression envers les contrevenants au code de l'urbanisme. J'encourage donc nos administrés à respecter les démarches d'urbanisme pour éviter les problèmes avec l'administration, le voisinage ou même les futurs propriétaires du bâtiment concerné ».



Cascade de la Vogealle, sur le chemin qui mène au "Bout du Monde"

« Opération Grand Site » de Sixt-Fer-à-Cheval

Les élus ont validé le projet et le programme d'actions, le dossier sera transmis prochainement pour instruction ministérielle !



Fin février, à l'occasion d'une session extraordinaire du conseil communautaire, les élus de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ont envoyé un signal favorable à la poursuite de l'Opération Grand Site (OGS) de Sixt-Fer-à-Cheval « en délibérant à l'unanimité sur le projet et le programme d'actions, puis en s'engageant à transmettre prochainement le dossier pour instruction ministérielle ».

En préambule de la séance - sous l'œil de Rémy Darroux, sous-préfet de Bonneville, des conseillers départementaux Marie-Antoinette Métral et Jean-Philippe Mas, et des représentants de l'Etat - Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes et maire de Sixt-Fer-à-Cheval, a expliqué que « cette étape est indispensable dans la mesure où c'est la Communauté de Communes qui pilote désormais la démarche depuis la dissolution du syndicat mixte de gestion au printemps 2023 ». Il a également rappelé que « l'échelle intercommunale est la plus pertinente pour poursuivre le travail engagé par la commune de Sixt-Fer-à-Cheval et le Département depuis les années 90, et que le transfert de la compétence à la Communauté de Communes implique inévitablement des discussions, des ajustements puisque le projet appartient désormais à l'ensemble des habitants de la vallée ».

Transmission pour instruction ministérielle cet été

Avant de soumettre le projet et le programme d'actions à la délibération du Conseil Communautaire, une présentation du processus d'instruction du label « Grand Site de

France » a été faite par Sylvain Magliocca, inspecteur des sites à la DREAL. S'il a rappelé les objectifs fondamentaux du classement en Grand Site, avec la nécessité de « préserver les qualités paysagère, naturelle et culturelle qui font la richesse du site classé », il a également précisé que « ce processus est une initiative proposée par l'Etat aux collectivités locales afin de répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation ». A ce sujet, Mathieu Battais, chef de projet Grand Site à la Communauté de Communes, a indiqué que « chaque année, près d'un million de personnes fréquentent les sites de la commune dont 450 000 sur le Cirque du Fer-à-Cheval. Si les pics de fréquentation ont lieu l'été - jusqu'à 4 500 personnes/jour - les visiteurs sont présents toute l'année, avec des ressauts importants en février et en mai ». Sylvain Magliocca a conclu sa présentation en détaillant les prochaines échéances, avec la présentation du dossier en Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS), avant sa transmission au Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires dans le courant de l'été. Une visite de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) aura ensuite lieu à l'automne, puis le dossier sera examiné par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP). Le label « Grand Site de France » est attribué sur décision du Ministre de tutelle - pour une durée de 8 ans renouvelable.

Une démarche qui nécessite la mobilisation des acteurs locaux

Ensuite, Mathieu Battais a exposé brièvement le projet, rappelant avec insistance « la qualité exceptionnelle des paysages ayant façonné un patrimoine spécifique, unique en Haute-Savoie - avec 5 sites classés, 4 sites inscrits, 2 monuments historiques, 2 sites Natura 2000, 1 réserve naturelle nationale », puis il a détaillé les trois principes stratégiques qui ont conduit à l'élaboration des 51 actions du programme de l'OGS :

- Le paysage comme maître de cérémonie de l'expérience de visite.
- La substitution progressive dans l'espace et dans le temps des aménagements automobiles vers des mobilités douces.
- Le renforcement de la centralité du Chef-lieu comme point de départ des visites des sites.

L'opportunité d'être porteur d'un label sélectif, exigeant et bénéficiant d'une forte renommée

Stéphane Bouvet a rappelé que « si le pilotage et la mise en œuvre de la démarche font appel à la mobilisation des acteurs locaux autour d'une gouvernance élargie dans le cadre d'un comité de pilotage, les actions sont principalement pilotées par les collectivités territoriales directement impliquées dans le projet, à savoir la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, la Communauté de Communes et le Département, chacun dans leur domaine de compétences. Cela nécessite donc une approche concertée de la gestion des projets ».

De leur côté, Marie-Antoinette Métral et Jean-Philippe Mas, ont souligné « l'investissement des Sizerets dans ce projet et le respect qui leur est dû pour tout ce travail et la valeur de leur patrimoine. Ce soir, nous réaffirmons l'engagement du Département dans le projet, notamment dans ses domaines de compétences, comme la voirie, le patrimoine ou les espaces naturels sensibles ».



Elus de la Communauté de Communes, conseillers départementaux et représentants de l'Etat réunis à Taninges pour faire avancer l'Opération Grand Site.

Des actions déjà engagées pour appuyer la candidature

Avant l'attribution du label « Grand Site », un territoire en démarche de labellisation doit « faire ses preuves » et engager un certain nombre d'actions qui vont permettre d'appuyer la candidature auprès du Ministère. Parmi les actions lancées à Sixt-Fer-à-Cheval, on peut citer :

- Le suivi de la fréquentation et la gestion en temps réel des flux touristiques, notamment avec la mise en place de l'application Affluences, le projet d'observatoire des flux touristiques ou l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la gestion des flux touristiques lancé par Atout France pour lequel la Communauté de Communes vient d'être sélectionnée.
- L'aménagement d'un parking paysager au Lignon dont les travaux de la seconde tranche sont en cours de finalisation.
- La réalisation d'une collecte de mémoire auprès des habitants de Sixt-Fer-à-Cheval, action portée par la commune.



Le Centre-bourg de Sixt-Fer-à-Cheval, avec le Cirque du Fer-à-Cheval en arrière-plan

Ces paysages exceptionnels appartiennent à l'ensemble des habitants !

Côté élus communautaires, Cyril Cathelineau, vice-président de la Communauté de Communes et maire de Châtillon-sur-Cluses, a évoqué « l'opportunité de cette démarche - seul projet de tout l'arc alpin - pour notre territoire, notamment à l'heure où l'on parle d'économie touristique à réinventer ». Gilles Peguet, vice-président de la Communauté de Communes et maire de Taninges, a insisté sur « la nécessité que chaque élu, chaque habitant de la vallée s'approprie le projet. Il y a un vrai intérêt à ce qu'il porte notre vallée et que l'intercommunalité s'en empare ». Régis Forestier, vice-président de la Communauté de Communes et maire de Mieussy, a souligné que « la vallée du Giffre est unique dans le Département en tant que

vallée fermée, et que les paysages exceptionnels du Haut-Giffre appartiennent à l'ensemble des résidents de la vallée. Il insiste sur la responsabilité collective de préserver ces espaces remarquables ». Jean-Charles Mogenet, conseiller communautaire et maire de Samoëns, a réaffirmé « le soutien de la cité septimontaine dans le projet. Je vous encourage à revisiter les écrits d'Alfred Wills, qui mettent en lumière la sensibilité et la prise de conscience de la valeur locale et précieuse des paysages du Haut-Giffre ».

En conclusion, Stéphane Bouvet a rappelé « l'engagement des anciens maires de la commune de Sixt-Fer-Cheval, Pierre Moccand et Béatrice Pin ». Il a aussi exprimé sa reconnaissance envers le Département pour son implication, « en particulier son ancien président Christian Monteil et son président actuel, Martial Sadiet, ainsi que de tous les conseillers départementaux. Je souhaite aussi rendre hommage à Jean-Louis Mivel et à Guy Chavanne, dont l'engagement soutenu dans le projet a été remarquable ».

Être informé en temps réel de l'affluence au Cirque du Fer-à-Cheval

Comme chaque année, lors de la saison estivale, le stationnement devient parfois très difficile au « Cirque du Fer-à-Cheval » avec l'affluence de nombreux véhicules. Expérimentée depuis 2021 avec succès, l'application « Affluences » permet de suivre en temps réel l'affluence sur le site, et notamment sur les aires de stationnement. « Nous ne sommes pas dans le réglementaire », explique Mathieu Battais, chef de projet Grand Site. « C'est un dispositif qui permet de diffuser un message de prévention pour que les gens puissent faire leur choix de visite en fonction du niveau de fréquentation. C'est aussi une aide précieuse pour les conseillers en séjours des Offices de Tourisme, qui peuvent ainsi transmettre l'information en temps réel auprès des visiteurs et des hébergeurs, sur leur site internet ou réseaux sociaux, l'idée étant d'orienter le public vers d'autres sites du territoire selon leur sensibilité ».

→ L'application Affluences est à télécharger sur Google Play ou l'App Store (les données sont aussi consultables sur affluences.com)



Le lac d'Anterne est situé dans un large vallon, qui incite à la divagation des promeneurs...

Chantier au lac d'Anterne

Des aménagements pour panser les plaies des zones humides fragilisées par le piétinement des randonneurs



A l'été 2023, en appui à la Réserve Naturelle de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy, l'équipe du service « sentiers » de la Communauté de Communes a réalisé des travaux de mise en défens des zones humides du Lac d'Anterne à Passy, des milieux naturels sensibles fragilisés par le piétinement des randonneurs - nombreux en période estivale... Piétiné, contourné, érodé... Le tracé initial (GR5) - qui borde le lac à proximité des zones humides - commençait à disparaître « sous les autres sentes anarchiques créées par les randonneurs au milieu de la végétation. C'est malheureusement naturel. Quand le sentier de base est abîmé, quand on a un trou devant soi, on cherche un passage à gauche ou à droite », explique Aurélien Mahaut, responsable du service « sentiers ».

Un site prisé... aussi par les amateurs de bivouacs ! Accessible depuis le Lignon à Sixt-Fer-à-Cheval ou depuis Plaine-Joux à Passy, situé sur le Tour des Fiz - et réputé pour son cadre grandiose avec une vue directe sur la chaîne des Fiz, le site du Lac d'Anterne est un grand classique très prisé des randonneurs,

« ce qui entraîne un flux important de passage à pied, mais aussi à VTT », indique Christelle Bakhache, chargée de mission sports de nature au Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (CEN74 / Asters). « On constate aussi une forte présence des amateurs de bivouac, pratique tolérée de 19h à 9h dans la réserve naturelle, avec une centaine de tentes certains soirs autour du lac ».

Depuis le refuge d'Anterne, « on s'aperçoit que les randonneurs ont tendance à aller au plus court en traversant les zones humides pour rejoindre le lac, alors que le sentier initial les contourne ». C'est moins le cas depuis le Col d'Anterne, « puisque le tracé permet d'accéder directement au lac ». Ici ou ailleurs, la hausse de la fréquentation en montagne « a particulièrement touché les lacs d'altitude qui représentent des points d'eau où les températures demeurent clémentes en période de canicule. Aujourd'hui, nous avons des gens qui montent spécialement pour se baigner ».



Lac d'Anterne, avec la Chaîne des Fiz en arrière-plan



Le lac d'Anterne, un écosystème sensible !

Le lac d'Anterne est situé dans une cuvette d'origine glaciaire sur le massif du Haut-Giffre, aux confins des réserves naturelles de Passy et de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy. Parmi les lacs suivis en Haute-Savoie dans le cadre du réseau Lacs sentinelles*, c'est le lac qui possède la plus grande surface (11,6 hectares) et dont la profondeur maximale atteint 13,2 mètres.

Le lac d'Anterne est entouré de zones humides d'altitude précieuses pour la préservation de la ressource en eau et la biodiversité. Aussi, il est recommandé de rester sur les sentiers, de suivre le cheminement matérialisé et de bivouaquer en dehors des zones sensibles. En effet, le piétinement répété des sols modifie la circulation de l'eau et perturbe la faune locale, notamment les têtards, grenouilles, tritons et libellules.

Par ailleurs, les lacs de montagne sont des écosystèmes fragiles, il est donc préférable de ne pas s'y baigner. Les apports de matière organique ou chimique (crème solaire, bouées, etc.) peuvent profondément modifier leur fonctionnement.

* Ce réseau observatoire dans les Alpes collecte des données afin d'améliorer la connaissance des impacts provoqués par les changements globaux. Les chercheurs analysent par exemple : la température des lacs, la disponibilité des nutriments, les hauteurs et le volume d'eau, etc.

> Informations

www.lacs-sentinelles.org

Contraindre sans interdire

En l'état, « *il ne s'agit pas de limiter les activités de pleine nature, mais de les accompagner pour en limiter l'impact sur les milieux naturels et les espèces* », précise Christelle Bakhache. Par ailleurs, pour éviter d'accumuler les protections « *en posant des éléments mobiliers souvent en contradiction avec la nature des lieux, nous souhaitons proposer un aménagement léger et facile d'entretien* », note Aurélien Mahaut.

Concrètement, afin d'inciter les randonneurs à emprunter le sentier principal - *in fine* réduire ainsi la diffusion de la fréquentation dans les zones sensibles environnantes - les équipes de la Communauté de Communes et de la Réserve Naturelle « *ont installé sur 250 mètres des petits poteaux en bois, à hauteur de genoux, reliés les uns aux autres par une fine cordelette* ». Sur chaque

Un bel exemple de coopération pour préserver les milieux naturels

poteau, il y a un message succinct qui incite les randonneurs à ne pas sortir du sentier. Quelques panneaux de sensibilisation complètent le dispositif, avec une cartographie des zones les plus fragiles autour du lac, autrement dit « *celles qui ne doivent pas être piétinées, dégradées* », ajoute Christelle Bakhache.

A noter que les matériaux « naturels non traités » et les outils ont été déposés dans la zone, à 2 000 mètres d'altitude, par hélicoptère, « *en mutualisant la rotation d'hélicoptère avec le refuge et le berger, approvisionnés à cette date indépendamment du chantier* ».



L'équipe de la Communauté de Communes (service sentiers) et celle de la réserve naturelle, réunies au refuge d'Alfred Wills à Sixt-Fer-à-Cheval.



L'Installation des poteaux en bois - et de la cordelette - pour matérialiser les zones humides à ne pas traverser.

Après 2 jours de travail, la mise en défens des zones humides est parfaitement visible... aux yeux des randonneurs.



Découvrir la montagne tout en la respectant avec « Rando Nature » !

« Rando Nature » est une application proposée par Asters, conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie. Avec cet outil dans votre poche, vous pourrez choisir votre future sortie en montagne avec une liste d'itinéraires balisés. Mais, ce n'est pas tout ! « Rando Nature » vous propose également des découvertes pédagogiques autour de la faune, la flore et le patrimoine tout au long de votre trajet. Dans les Montagnes du Giffre, une vingtaine d'itinéraires remplis de points d'intérêts existe, de quoi enrichir votre balade et recevoir de précieux conseils sur la protection des espèces et milieux naturels !

→ En savoir plus et télécharger l'application :

<https://rando.nature-haute-savoie.fr/>

Les Montagnes du Giffre

Des milieux naturels fragiles et habités

Pour découvrir le territoire de manière raisonnée, en toute sécurité, et limiter l'impact de notre fréquentation, adoptons des gestes simples !



Garez-vous sur les parkings autorisés. Evitez le stationnement sauvage et gênant.

Pour votre sécurité et la préservation de la biodiversité, restez sur les chemins et les sentiers balisés

Pour faire une pause, choisissez des rochers ou milieux peu végétalisés à proximité du sentier.

Bon à savoir !

Si la nature est un patrimoine commun, sachez que la majorité des espaces sur lesquels vous évoluez sont des propriétés privées.

Les chemins balisés qui les traversent font l'objet d'une convention de passage avec les propriétaires. Afin que ces chemins restent ouverts au public, merci de respecter les quelques recommandations qui suivent...

Refermez les barrières et les clôtures derrière vous, notamment pour ne pas laisser s'échapper les animaux qui pâturent dans les alpages. Si possible, essayez de les contourner et de rester à bonne distance des patous (chiens de défense et de protection des troupeaux). Si un chien de protection arrive, arrêtez-vous, ne le menacez pas et laissez-le vous identifier pour le rassurer. Poursuivez tranquillement votre chemin lorsqu'il se détourne de vous.

Tenez votre chien en laisse lors de votre promenade.

Le camping sauvage (on reste plusieurs jours sans démonter la tente) est interdit. Le bivouac avec ou sans tente (on s'installe au coucher du soleil et on plie au lever du soleil) dans le cadre d'une randonnée itinérante est toléré sur accord du propriétaire privé ou public.

Les feux sont interdits en forêt (Code forestier).

Ne cueillez pas les plantes et fleurs sauvages : certaines sont toxiques, d'autres protégées. Contentez-vous de les admirer, de les dessiner ou de les photographier !

Ne jetez pas vos déchets (même organiques) dans la nature. Prévoyez un sac pour les récupérer, les redescendre et les jeter chez vous, en pensant à les trier !

Nos lacs d'altitude sont fragiles, il est fortement déconseillé de s'y baigner. Le lac Bleu à Morillon et le lac aux Dames à Samoëns comportent des zones de baignade autorisées.



**Montagnes
du Giffre**

RETOUR AUX SOURCES